

162 ROUET
Société Civile Immobilière
Au capital variable de 100 euros
Siège social : 130 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille
R.C.S. MARSEILLE 522 566 512

PROCÈS-VERBAL

DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 25 DECEMBRE 2025

Le capital de la société 162 ROUET est réparti de la manière suivante :

Le capital social est variable mais s'élève à ce jour à la somme de 100 euros.

Il est divisé en 100 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- **Monsieur William DAHAN** : 55 parts,
- **Monsieur Jérémy DAHAN**: 15 parts,
- **Monsieur Ronny DAHAN** : 15 parts,
- **Monsieur Jordan DAHAN**: 15 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social cent (100) parts.

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts ; les décisions peuvent être prises par acte sous-sein privé signé par tous les associés.

Les associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Passage d'un capital variable à un capital fixe ;
- Réduction de capital, suite à la demande de retrait de Monsieur William DAHAN ;
- Modification des modalités de nomination et de révocation du gérant ;
- Modification corrélative des articles 17 et 18 des statuts ;
- Pouvoir.

Les associés ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS SUIVANTES

Résolution n°1

A ce jour le capital variable s'élève à son minimum de 100 euros.

Il est décidé que le montant du capital sera d'un montant fixe de 100 euros et divisé en 100 parts de 1 euros.

Résolution n°2

Monsieur William DAHAN a notifié à la société une demande de retrait partiel de la société civile à hauteur de 54 parts.

Les associés prennent acte de cette demande de retrait

Résolution n°3

Pour remplir Monsieur William DAHAN de ses droits dans la société civile, concernant 54 parts sociales.

Les parts ont une valeur unitaire de 2.050 euros.

Il est attribuée à titre de partage, ce qu'ils acceptent à *Monsieur William DAHAN au titre de 54 parts*, la somme en numéraire de 110.700 euros

Résolution n°4

Par suite de l'attribution à titre de partage partiel, les 54 parts sociales de la société civile qui appartiennent à Monsieur William DAHAN se trouvent purement et simplement annulées et tous les droits qui y étaient attachés, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, se trouvent éteints à compter de ce jour.

En conséquence, la valeur nominale de chaque part étant de 1 euro le capital de la société civile se trouve réduit de 54 euros et ramené également à la somme de 46 euros. Il est désormais divisé en 46 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées.

Résolution n°5

Comme conséquence de la réduction de capital et de la donation présentement intervenue, la collectivité des associés modifie comme suite l'article 7 des statuts :

« Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE SIX EUROS (46 eur).

Il est divisé en 46 parts, de 1 EURO chacune, savoir :

- *Monsieur William DAHAN : 1 part*
- *Monsieur Jérémy DAHAN: 15 parts,*
- *Monsieur Ronny DAHAN : 15 parts*
- *Monsieur Jordan DAHAN: 15 parts »*

Résolution n°6

La collectivité des associés décide que la révocation et la nomination du gérant interviendra à l'unanimité.

Résolution n°7

En conséquence de la résolution précédente l'article 17 des statuts paragraphe 1 est rédigé ainsi :

« 1- Nomination : 1- La société est gérée et administrée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, associées ou non, nommées avec ou sans limitation de durée, par les associés dans les statuts et, ultérieurement, par une décision ordinaire des associés à l'unanimité ».

Le reste de l'article reste inchangé.

De même, l'article 18-2 – Révocation paragraphe II des statuts est rédigé ainsi :

«II - Un gérant peut aussi être révoqué par décision ordinaire (ou extraordinaire) des associés. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Résolution n°8

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

William DAHAN

Signé par :

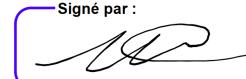
0A68CA856E384FC...

Jordan DAHAN

DocuSigned by:

D61AF3C7122A4C3...

Jérémy DAHAN

Signé par :

689A8EFFFFC64447...

Ronny DAHAN

Signed by:

9B64C9273996424...